



HAL
open science

Langues, littératures, cultures, civilisations

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Langues, littératures, cultures, civilisations. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02035846

HAL Id: hceres-02035846

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035846>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 58
« Langues, littératures, cultures et civilisations »
de l'Université Montpellier 3 - Paul-Valéry

2010



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Pierre JUDET DE LA COMBE, EHESS

Experts :

Mme Natalie NOYARET, Université de Caen

M. Philippe DUBOIS, Université Paris 3

M. Denis PELLETIER, EPHE

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Yves CHEVRIER



Contexte général

La mission du comité s'est avérée particulièrement délicate pour l'évaluation de cette école doctorale. Cette école est, en effet, en profonde mutation dans la définition de son périmètre scientifique, de sa politique de formation et de sa gouvernance. Elle est parfaitement consciente de ses manques passés et actuels, mais aussi de ses atouts, qui sont grands, et propose une dynamique résolue de transformation, selon un calendrier précis, avec le soutien clair de l'Université, cela en liaison avec une politique active de site dans le cadre du nouveau PRES qui se met en place, avec les relocalisations et les regroupements physiques qu'à très court terme (fin 2010) cette politique induira. Le directeur de l'école doctorale a pris ses fonctions en novembre 2008, avec pour mission la refonte de cette école.

L'évaluation ne peut donc porter sur la seule situation actuelle. Elle concerne aussi la crédibilité des propositions faites et les effets des transformations récentes déjà engagées, avant l'achèvement du présent contrat (2007-2010).

Le site universitaire de Montpellier propose 4 écoles doctorales en Sciences Humaines et Sociales ; 2 sont sous la responsabilité de l'Université de Montpellier 3 : l'ED 58 et l'ED 60 qui, dans leur configuration actuelle, forment un nombre équivalent de doctorants : environ 400 (398 en 2009, avec 112 directeurs pour l'ED 58). La formation doctorale est organisée en relation étroite avec le GIS qu'est la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, localisée sur le nouveau site Saint-Charles, en centre ville, où devraient être hébergées les écoles doctorales ainsi que les deux tiers des équipes de recherche, avec une bibliothèque commune. Pour les composantes de la formation qui excèdent le cadre disciplinaire des SHS (formations techniques), l'ED est en lien constant avec la Maison des Ecoles Doctorales (MED), commune à l'ensemble des Universités de Montpellier.

L'ED 58 associe l'Institut Protestant de Théologie et l'Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier. L'Université de Montpellier 3 est le seul établissement porteur. L'Université de Perpignan, qui n'a pas d'ED accréditée pour le contrat en cours dans les SHS, était également associée à l'ED 58, mais elle souhaite sa pleine autonomie et propose son propre projet pour 2011-2014.

Les incertitudes et les changements qu'a connus l'ED 58 sont, mais pour une part seulement, dus au fait que lors du contrat précédent (avant 2007) l'Université de Montpellier 3 disposait de 3 écoles doctorales. Deux ont été validées, d'où une répartition de l'ensemble des équipes existantes. Cette répartition est encore mouvante, avec notamment le transfert, pour le prochain contrat, de l'ensemble des historiens, des philosophes et des psychologues psychanalystes de l'ED 60 vers l'ED 58 et, inversement, celui des égyptologues de l'ED 58 vers l'ED 60. Cette recomposition a fait ces derniers mois l'objet de longues discussions au sein de l'Université. Un certain renforcement de la cohérence disciplinaire des ED est ainsi proposée : sciences historiques, linguistiques et littéraires, avec la philosophie, d'un côté (ED 58) ; sciences plus systématiques (sociologie, anthropologie) ou attachées au territoire (archéologie, géographie, écologie), de l'autre (ED 60). La séparation entre l'histoire de l'art (qui se trouvera entièrement du côté de l'ED 58) et archéologie (ED 60) a sa pertinence en raison de l'orientation intellectuelle de ces deux disciplines à Montpellier 3, alors qu'elle ne serait pas pertinente ailleurs. Mais cette cohérence n'est pas absolue, puisque des mêmes thèmes peuvent être traités de part et d'autre (comme la religion) et que la psychologie se trouve scindée.

Le comité s'est donc posé la question de la pertinence d'un maintien de deux écoles doctorales séparées pour Montpellier 3. L'Université, représentée par sa Présidente présente lors des deux évaluations, est fortement attachée à ce maintien dans son souhait de « faire poids » par le nombre de ses écoles doctorales face à la puissance des sciences dures au sein du PRES qui se met en place. Il y a là un dossier à approfondir, d'autant que les deux écoles n'ont pas la même perception de cette nécessité (l'ED 58 penchant plus volontiers pour une fusion) ; il semble que des raisons historiques, et personnelles, soient encore un obstacle pour une telle fusion, sans parler de l'argument institutionnel du poids relatif des SHS dans le PRES.



Avis condensé

- Avis global :

L'école doctorale est engagée dans un profond renouvellement. Beaucoup de retard avait été pris dans l'élaboration d'une formation véritablement doctorale, dans la définition d'une politique scientifique commune, ainsi que dans la mise en place d'une organisation interne rigoureuse. Mais depuis 2009 un tournant a été réalisé, et l'école, avec l'appui manifeste de son Université, a fortement entrepris de se doter des structures et des moyens qui lui permettent d'utiliser son potentiel scientifique, qui est de très bonne qualité pour plusieurs équipes fortement constituées autour de projets scientifiques définis.

Malgré des ressources limitées en financement des thèses (situation qu'on ne peut évidemment imputer à l'ED), l'école, qui pratique une politique désormais active d'encadrement, parvient à faire croître le nombre de ses soutenances.

Elle bénéficie de la politique très active de l'Université de Montpellier 3 dans le cadre du plan Campus et de la constitution d'un PRES, qui à la fois transforme ses conditions de travail et l'a incité à redéfinir ses usages dans le sens d'une plus grande rigueur.

La porosité scientifique et didactique entre les deux ED de Montpellier 3 devrait amener à une réflexion plus poussée sur les raisons d'un maintien de deux écoles doctorales pour cette Université.

La notation globale proposée par le comité, A, ne concerne pas la situation actuelle de l'ED, mais tient compte de la volonté très claire (et déjà porteuse de résultats) de la réformer et vise à encourager une entreprise exemplaire dans sa politique de modernisation et de développement. La notation définitive B, attribuée par l'AERES, tient compte du bilan et du projet.

- Points forts :

- Le point le plus fort de l'ED est son dynamisme dans sa reconfiguration et dans la mise en place d'une formation plus substantielle. Ce dynamisme est fortement soutenu par l'Université, qui lui donne des moyens nouveaux.
- L'implication des étudiants dans la vie de l'ED est évidente. Elle se réalise grâce à leur association (Contact) et par les séminaires qu'ils animent.
- Le fait même que de nombreux doctorants soient en poste dans l'enseignement peut devenir un point fort si est mise en place, dans le cadre du renouveau de la formation, une véritable filière de préparation au doctorat tenant compte des besoins et des possibilités des salariés et notamment des enseignants du Second degré.
- La qualité scientifique d'un grand nombre d'équipes est à souligner. La restructuration, déjà en cours, des équipes peut être l'occasion de leur renforcement, si l'ED entraîne les moins performantes dans une véritable politique scientifique d'incitation.

- Points faibles :

Les points faibles tiennent, pour une grande part, à la situation actuelle de l'ED, telle qu'elle est analysée et traitée par ses responsables :

- La faiblesse de la formation scientifique dispensée par l'ED est en passe d'être surmontée par un net effort en moyens et en définition d'une politique commune. Il y avait là un véritable manque.
- Les manques dans l'organisation et la gouvernance (conseil de l'ED incomplet ; manque de statuts) sont repérés et trouvent des solutions.



D'autres demandent une réflexion plus approfondie :

- Sur le périmètre scientifique de l'école : même si une certaine cohérence scientifique se dessine après les transferts d'équipes, dans les deux sens, entre l'ED 58 et l'ED 60, des incertitudes sur la cohérence des deux ensembles subsistent.
- Le va-et-vient de ces équipes entre les deux écoles peut donner l'impression que l'école, en tant que telle, n'a pas de véritable identité. Son niveau d'intervention, dans l'élaboration d'une politique de formation, demande à être précisé.
- La pertinence des « axes », à côté des doctorats demande à être clarifiée, en liaison avec la mise en place d'une offre et d'un programme de formation plus étoffés.
- L'ouverture internationale demande à trouver un cadre institutionnel plus ferme, avec des accords de coopération réguliers permettant une plus grande incitation à des parcours européens, et au-delà.
- Le site de l'ED pourrait être plus interactif (et non pas destiné seulement à l'information des doctorants).
- Un volontarisme plus grand est requis pour l'insertion professionnelle des diplômés.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

L'ED 58 manifeste un dynamisme fort et salutaire, elle doit affirmer davantage la spécificité de la formation à la recherche dans le domaine des Humanités et des sciences linguistiques et historiques (qui est son cœur de métier, sans exclure les autres disciplines qui la composent).

Pour cela, le rôle des doctorats, qui peuvent devenir de véritables communautés d'enseignement et de recherche, devrait être défini, et renforcé. Pour le moment, la substance de la formation intellectuelle est laissée aux équipes de recherche, or toutes ne sont visiblement pas construites selon le même modèle (certaines sont liées à des projets scientifiques définis, d'autres regroupent des domaines très divers). Le comité n'a pas à évaluer la pertinence des regroupements déjà commencés, puisque ce n'est pas de sa compétence, mais il s'interroge sur la possibilité qu'a l'école de définir une politique qui soit plus que la somme des politiques des équipes.

La pertinence de l'existence de deux ED différentes pour l'Université de Montpellier 3 demande encore à être argumentée. La recombinaison telle qu'elle est proposée est déjà l'effet d'un long travail d'harmonisation. Mais la proximité, ou les chevauchements entre les deux écoles pourraient faire pencher pour une fusion. Sans doute la réflexion sur la personnalité des ED, sur leur articulation permettrait de mieux comprendre le souhait de leur maintien.



Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

La dotation financière de l'ED était très limitée : 26 750 €. Elle était surtout (à 67 %, soit 18 000 €) destinée à financer les soutenances et la reproduction des thèses. Seuls 13 % (3 500 €) étaient consacrés à la mobilité des doctorants, et 20 % (5 000 €) à la formation. La situation a complètement changée en 2010 avec une dotation qui se monte désormais à 66 500 €, ce qui permet la mise en place d'une véritable politique de formation scientifique, encore peu existante.

Le fonctionnement administratif de l'ED est assuré par 4 personnes (1 B et 3 C), avec des vacataires (ces moyens sont mutualisés avec l'ED 60), ce qui, vu le nombre de doctorants (environ 400), est insuffisant et devrait changer avec la nouvelle politique de site (voir la rubrique Projet).

Quant à la gouvernance de l'ED, elle reste encore à parfaire. Non quant au rôle du directeur, qui est clair, assumé et accepté, mais quant à la composition du Conseil de l'ED : les représentants extérieurs n'ont toujours pas été nommés par le CA de l'Université (en raison pour une part, semble-t-il, des relations entre Montpellier 3 et Perpignan). Engagement est pris d'une mise aux normes de la situation.

Le rôle des élus étudiants est clarifié depuis cette année : ils participent désormais à la discussion sur l'attribution des contrats doctoraux (ex-allocations).

De même, l'ED s'est désormais dotée de statuts.

- Bilan quantitatif :

L'adossement scientifique de l'ED paraît être de grande qualité. 12 unités de recherche assurent la base de la formation. Si l'on se réfère aux notations Aeres pour le contrat en cours, plusieurs très bonnes équipes participent à l'ED : une UMR classée A +, une classée A, une EA classée A, cinq EA classée B, cinq équipes classées C. Des regroupements et des redéfinitions ont eu lieu et sont en cours d'évaluation. Ainsi, a été créée en 2008 l'équipe *CRISES (Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales)* qui regroupe historiens, littéraires et philosophes (autour de 3 pôles : *Temps longs des sociétés anciennes et médiévales ; Temps longs des sociétés modernes et contemporaines ; Anthropologie et réflexivité philosophiques*), de manière à rassembler des enseignants-chercheurs et des doctorants (au nombre de 140) dispersés entre équipes différentes et entre les deux ED. CRISES est actuellement à cheval entre les deux écoles doctorales. L'Université tient au principe d'un rattachement des équipes à une seule ED, ce qui va dans la bonne direction (même si, comme cela a été relevé plus haut, les périmètres scientifiques des ED ne sont pas toujours très nets). À partir de 2011 cette équipe appartiendra à la seule ED 58

Quant à l'organisation pédagogique et scientifique de l'ED, pour le moment, elle s'organise en 14 doctorats et en 8 axes, qui reprennent en fait les disciplines traditionnelles. L'articulation de ces deux niveaux n'est pas claire (de l'aveu même des responsables de l'ED), les axes n'intervenant pas dans la définition d'une politique scientifique.

Pour la durée des thèses, l'ED 58 se situe dans une bonne moyenne : 63 mois (5 ans, 5). Il faut rappeler que plusieurs des disciplines concernées par l'ED s'accommodent mal de la réduction à 3 ans du temps de la thèse, que seuls 5 % des doctorants disposent d'une allocation de recherche ; la durée moyenne est alors entre 3 et 4 ans (seules 13 % des thèses, en tout, sont financées), que 41 % des doctorants sont salariés et que 46 % sont sans financement. Le taux d'abandon est de 11 %. Il est dû en partie à la faiblesse des financements. L'âge moyen des docteurs diplômés est de 37, 6 ans. Cela tient à la nature du vivier : l'école doctorale tient fortement à son implantation dans le vivier que sont les enseignants du primaire et du secondaire. Les résultats de l'Université pour les concours de recrutement



dans le secondaire (CAPES et Agrégation) sont élevés. Comme l'ED rassemble plutôt des « disciplines à Agrégation », sa mission est de ne pas entériner une coupure trop grande entre secondaire et supérieur.

Un hiatus temporel s'observe entre la fin du master et la première inscription en doctorat. Cela vient de l'importance du nombre d'enseignants du second degré parmi les doctorants.

Les soutenances sont en progression constante : 36 en 2006, 44 en 2007, 46 en 2008, 53 en 2009. Il y a eu, déjà, une forte incitation à finir les thèses. Cette tendance s'accompagne d'une autre, inverse, dans le nombre d'inscrits (on passe de 425 en 2006 à 398 en 2009). Le problème du financement des thèses se manifeste là.

Insertion professionnelle : pour une majorité d'entre eux (55 %, selon une enquête à laquelle ont répondu 60 % des docteurs), les diplômés avaient un emploi dans l'enseignement au moment où ils entrent en thèse (28 % sont étudiants), emploi qu'ils ne quittent pas. 75 % des diplômés sont en emploi stable, principalement dans le public ; 6 % sont inactifs, 13 % demandeurs d'emploi et 6 % en emploi précaire.

L'enquête sur le devenir des docteurs devrait être systématisée.

- Encadrement et suivi :

Le rapport de l'ED fait état d'une trop grande imprécision, par le passé, dans la définition des sujets de recherche. L'école a mis en place une procédure plus stricte pour lutter contre les abandons et contre le prolongement de la durée des thèses et pour accompagner les doctorants par la création d'un *Comité de thèse*, composé du directeur de l'ED, du directeur de la thèse et d'un expert, devant se prononcer sur les sujets et la réalisation du travail, et l'opportunité d'une réinscription pour la 5^e année.

La rencontre du comité avec les doctorants confirme une enquête qui montre un très fort taux de satisfaction quant à leur encadrement.

Le nombre admis de thèses par le directeur est, pour l'Université, de 15, après décision du CA (le CS proposant 10). Le chiffre est évidemment trop élevé. L'ED en est consciente (la variation pour les titulaires d'une HDR oscille entre 0 et 14 thèses suivies).

- Financement des thèses :

C'est, bien évidemment, l'une des grandes faiblesses de l'ED, faiblesse due à la situation nationale (voir, pour l'ED, les chiffres donnés ci-dessus au § 3, 3 : 87 % de thèses non financées). L'équipe dispose de 7 allocations en moyenne par an, soit 21 pour l'ensemble de la formation (sur trois ans). La Région, pour des raisons impénétrables, ne finance pas de doctorat en SHS. Les équipes semblent se débrouiller diversement, les Sciences du langage étant plus ouvertes à la recherche de financement.

L'Université est consciente du volontarisme dont elle devra faire preuve pour changer cette situation, typique des écoles doctorales en SHS.

L'ED doit pour le moment gérer la pénurie. Le comité a pu s'étonner de ce que certaines disciplines (égyptologie, philosophie) semblaient fortement avantagées dans le rapport nombre de soutenances/nombres d'allocation, tandis que d'autres (sciences du langage) semblaient sous-dotées. Il a été répondu que le Conseil de l'ED se prononçait d'abord sur la qualité des dossiers.

- Formation :

C'est, pour le moment, un point faible. Les Professeurs de l'Université n'ont pas d'enseignement de doctorat inclus dans leur service (seule, après la licence, la formation au master entre dans les services), et les séminaires existants, notamment grâce à la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, ne sont pas obligatoires. La Maison des Ecoles Doctorales (MED), liée davantage à Montpellier II, n'offre visiblement que des formations techniques (anglais, informatique) et non pas scientifiques.



Un plan a été mis en place, dès 2010, pour une formation de 100 heures (voir la rubrique « Projet » ci-dessous). Il y avait là grande urgence.

D'ores et déjà l'ED a manifesté son souci de proposer un enseignement transdisciplinaire, mais il est peu suivi.

Il semble admis que ce sont les équipes qui assurent la formation scientifique par leurs séminaires propres. Mais il semble que l'ED a conscience des limites de ce système. Un certain manque de visibilité de l'ED en tant que telle a été pointé par les étudiants rencontrés. Le lien et les complémentarités possibles entre l'école et les équipes demandent à être repensés. Il serait souhaitable qu'au fur et à mesure de sa structuration, l'offre de formation s'organise autour d'axes qui rendraient visible et lisible un programme spécifique de l'école doctorale (rappelons la faible réalité des axes existants).

Les étudiants, de leur côté, semblent particulièrement impliqués dans la vie scientifique de l'école par l'organisation de journées d'études pour les doctorants de 2^e et de 3^e année sur des thèmes fédérateurs (ces journées ont pu rassembler jusqu'à 18 participants).

Mais ils semblent pour le moment peu conscients des possibilités qu'offrent des innovations comme « le nouveau chapitre de la thèse », pour leur suivi et la préparation de leur insertion professionnelle.

- Ouverture nationale et internationale :

C'est également l'un des aspects où une amélioration est souhaitée. La situation est un peu paradoxale, vu le nombre élevé d'étudiants étrangers (36, 43 %), vu la nature fortement internationale des thématiques traitées. Il y a peu d'aides à la mobilité (10 par an), sans doute en raison de la faiblesse de la dotation budgétaire. Une collaboration plus forte avec le Service des relations internationales de l'Université est envisageable. La direction de l'ED est parfaitement consciente des limites actuelles.

- Projet :

Le projet de l'ED s'inscrit dans la politique de site de l'Université, politique très active qui devrait, dans le cadre du nouveau PRES, faire passer à une échelle supérieure l'organisation des études doctorales. Un collège doctoral unique va être créé. Il regroupera les 10 ED de Montpellier et comportera 2 sous-ensembles : Sciences du vivant et de la matière et SHS (avec les 2 ED de Montpellier 3 et les 2 ED de Montpellier 2, en droit et en économie et gestion). Cette configuration devrait amener à un rééquilibrage des contrats doctoraux. La gouvernance de cet ensemble n'est pas encore établie (le PRES étant de création très récente).

Ce nouveau cadre incite l'ED 58 à redéfinir fortement ses objectifs. Cela vaut notamment pour la formation. Aucun séminaire n'était obligatoire. Cela change désormais avec la mise en place d'un enseignement de 100 h (30 h en D1, 40 h en D2 et 30 h en D3). Il sera hébergé à la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier. La Présidence s'est engagée à financer cet enseignement tout d'abord par des heures supplémentaires puis en faisant entrer l'enseignement doctoral dans les services. Il y a là un changement qualitatif très important, qui donnera plus d'existence à l'école doctorale, puisqu'elle sera responsable d'une partie de la formation scientifique, qui est pour le moment laissée aux équipes de recherche.

L'offre étant accrue, l'ED s'engage à proposer aux étudiants une « feuille de route » pour la répartition de ces 100 h, dans un esprit interdisciplinaire et inter-écoles doctorales, de manière à ne pas établir de frontière stricte entre les deux ED.

Par ailleurs des procédures régulières devraient permettre de donner plus de pertinence scientifique dans la définition des sujets (modèle de questionnaire pour le contrat de thèse entre directeur et doctorant ; mise en place de « conseils de thèse » pour le suivi du travail).



Observations de la Présidente)

Réponse à l'évaluation par l'Aeres de l'ED 58

Nous avons bien reçu votre rapport et vous en remercions. Ce rapport reflète fidèlement le sentiment des participants à ces journées d'évaluation. Notre établissement a apprécié l'attention portée par le comité à la politique que nous cherchons à mettre en place pour notre ED.

Avant d'exprimer notre appréciation sur le rapport lui-même, nous voudrions faire part d'une remarque liminaire concernant la note donnée et la procédure suivie par le comité national de l'Aeres en la matière : le 24 mars 2010 l'université Paul Valéry – Montpellier III a reçu de l'AERES deux rapports d'évaluation relatifs à ses écoles doctorales. Nous avons alors diffusé ces rapports dans l'établissement comme nous l'avons fait pour l'ensemble de notre offre de formation, mais nous avons constaté une contradiction entre le texte des rapports qui annonçait une note globale « A » et la note globale attribuée : « B ».

Nous avons alors contacté vos services pour faire corriger la note en conformité avec le texte du rapport. A notre grande surprise, votre agence a alors effacé ces rapports de la base de données et remis en ligne le 26 mars 2010 deux rapports dans lesquels la note globale était toujours « B », mais dont le texte avait été expurgé du paragraphe plus favorable à l'établissement. Pour l'ED 58, le paragraphe « *La notation globale proposée par le comité, A, ne concerne pas la situation actuelle de l'ED, mais tient compte de la volonté très claire (et déjà porteuse de résultats) de la réformer et vise à encourager une entreprise exemplaire dans sa politique de modernisation* » est devenu « *Au niveau du projet, la volonté très claire (et déjà porteuse de résultats) de réformer l'ED est à encourager comme une entreprise exemplaire dans sa politique de modernisation et de développement* ».

La présidente Anne Fraïsse a adressé un courrier au président de l'AERES lui demandant de respecter la réglementation en vigueur et les procédures d'attribution de note, en rectifiant le B en A, tel qu'annoncé dans le corps du rapport.

Ce préalable étant posé, deux remarques de fond méritent d'être apportées à votre évaluation.

La première concerne la formulation du rapport à propos de l'intervention de la Région Languedoc-Roussillon dans le financement des ED. Nous nous étonnons des termes utilisés « Pour des raisons impénétrables la Région ne finance pas de doctorat en SHS ». D'une part, le financement des thèses, n'entre pas dans le champ de compétences des régions, même si bon nombre d'entre elles s'y sont lancées ; d'autre part, il ne s'agit pas de raisons « impénétrables », mais de raisons multiples et complexes. Nous souhaiterions que la formulation qui relève d'un jugement de valeur soit retirée du rapport.

Plus importante, la critique récurrente et commune aux deux rapports concernant le maintien des deux écoles doctorales. Il s'agit d'un point fondamental. Le maintien de deux ED à Montpellier III s'impose pour plusieurs raisons :

- 1) L'organisation des deux ED dans notre université correspond à des logiques pluridisciplinaires et à un effort de mise en cohérence des équipes.
- 2) L'environnement régional (Toulouse, Aix-en-Provence) s'est organisé en écoles

doctorales spécialisées. La fusion nous rendrait illisible auprès des étudiants en supprimant toute spécificité de nos formations doctorales.

3) La taille de nos ED est importante et satisfaisante : plus de quatre cents doctorants chacune. Une seule école poserait un problème de gouvernance.

4) Les statuts de nos ED prévoient un mode de gouvernance qui associe toutes les équipes. La fusion des ED ne permettrait pas, compte tenu des contraintes réglementaires nationales des écoles, une représentation équitable des dix-neuf équipes de l'établissement.

5) Une fusion des ED de Montpellier III ne serait envisageable qu'autant que la fusion des deux autres ED de SHS de la place montpelliéraine serait engagée, sous peine de créer une distorsion injustifiable entre nos établissements. Pourquoi une fusion des ED de Montpellier III alors que les deux ED de SHS de Montpellier I (droit et économie/gestion) ne sont nullement incitées à fusionner ?

Nous espérons que ces explications satisferont les experts et les convaincront de la nécessité du maintien de nos deux ED dont le destin est lié et qui trouveront des formes de collaboration accrue au sein du futur collège des écoles doctorales de l'UMSF, en synergie avec les autres ED du site montpelliérain.

M. Patrick GILLI

Le Vice Président du Conseil Scientifique
de l'université Montpellier 3

Mme Anne FRAÏSSE

La Présidente
de l'université Montpellier 3

